

Nouméa, le 15 juillet 2009

Compte rendu de la réunion hebdomadaire du Gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce mercredi 15 juillet dans sa formation collégiale. Sous la présidence de Philippe GOMES, il a adopté quatre projets de délibération et 30 projets d'arrêtés.

Nomination d'un porte-parole du gouvernement

Lors de cette réunion, et conformément à l'article 10 de son règlement intérieur, le gouvernement a adopté une délibération par laquelle il désigne officiellement son porte-parole en la personne de Philippe DUNOYER.

Il sera chargé entre autre de dresser le compte-rendu à la presse des décisions gouvernementales hebdomadaires. On notera que c'est la première fois qu'un porte-parole du gouvernement est officiellement désigné.

Lutte contre la pollution

Le gouvernement a adopté deux projets d'arrêté relatifs au financement de programmes de lutte contre les pollutions, l'un au profit de la province Sud et l'autre au profit de la mairie de Nouméa.

On peut rappeler qu'en 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé. Il est financé avec le produit d'une taxe sur les produits importés susceptibles de générer des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique. Au BP 2009, le fonds disposait de 150 millions.

Ce fonds est géré par un comité de gestion qui fait des propositions au gouvernement qui fixe par arrêté le financement de ces programmes.

A ce titre, le gouvernement a autorisé le financement à hauteur de 21 000 000 de francs (21 millions) d'un programme présenté par la province Sud. Ce programme consiste en la destruction des stocks historiques de véhicules hors d'usage, en la réalisation d'une étude sur la faisabilité du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques et d'une opération d'élimination des stocks de condensateurs au pyralène.

De même, le gouvernement a autorisé le financement à hauteur de 62 000 000 de francs (62 millions) d'un programme présenté par la mairie de Nouméa. Ce programme vise le traitement des huiles dans le cadre de la réhabilitation de la « fosse à huile » du centre d'enfouissement de Ducos.

Maîtrise de l'énergie

Le gouvernement a arrêté une liste de cinq opérations qui vont bénéficier de subventions allouées par le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME). Le montant total des subventions se monte à 47 millions de francs, elles sont accordées :

- A la mise en place d'un prêt bonifié pour l'acquisition de chauffe-eau solaires individuels auprès des particuliers. Cette opération devrait permettre l'achat de 400 chauffe-eau, la subvention se monte à 30 millions.
- A l'organisation de journées de sensibilisation à la Haute-Qualité environnementale (7,7 millions).

- A la distribution d'ampoules basse consommation en énergie (20 000 ampoules exonérées de TGI) pour un montant de 6 millions.
- Au bilan carbone de la province Nord (2,8 millions).
- A une communication relative à la bonne gestion de l'éclairage public (370 000 francs).

Nominations

Lors de cette séance du 15 juillet, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un certain nombre d'arrêtés relatifs à la composition nominative de plusieurs conseils d'administration (Conservatoire de Musique, CHT, CHS, CHN, IFPSS, Creipac, IFAP, CLR, APICAN).

On retient ainsi qu'il a procédé à la nomination de Madame Jacqueline BERNUT comme présidente des conseils d'administrations du CHT Gaston Bourret et du CHS Albert Bousquet.

Depuis son installation et à plusieurs reprises, le gouvernement a rencontré, par le biais du membre du gouvernement en charge de la santé, Jacqueline BERNUT afin d'examiner dans quelle mesure elle pouvait reprendre ses anciennes fonctions à la tête du CHT et du CHS. Les parties ont veillé à ce que le cadre des relations de travail soit bien précisé. Un accord a été trouvé au terme de ces entretiens. Il porte sur les conditions de la future collaboration et sur l'établissement de la confiance nécessaire à la réussite des projets importants mis en œuvre par les deux établissements.

Commission mixte paritaire

Les partenaires sociaux ont décidé de procéder à une révision de l'AIT (Accord Interprofessionnel Territorial). L'AIT qui est en quelque sorte la convention collective de base d'où découlent toutes les conventions collectives de branche, a été créé en 1984 et n'a fait l'objet depuis que d'une seule révision en 1994.

Cette révision va s'opérer sous la responsabilité d'une commission mixte paritaire. Le gouvernement a décidé de confier la présidence de cette commission mixte à Monsieur Jean-Louis GARDIES, inspecteur du travail et conciliateur/médiateur à la direction du travail et de l'emploi.

La babésiose

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif à la lutte contre la babésiose. Il s'avère en effet que des analyses réalisées sur des bovins au début du mois de juillet ont confirmé une suspicion de reprise de la maladie dans la zone de Nassandou-Karikaté-Tontouta. Le gouvernement a décidé de mettre en œuvre des dispositions spécifiques pour l'éradication de la babésiose dans deux exploitations (Gérard et Leconte), en l'occurrence la mise en zone de séquestration. Cette mesure concerne 560 têtes de bétail.

Aide aux écoles

Le gouvernement a alloué une subvention de 16,5 millions de francs aux écoles primaires publiques, dans les 3 provinces, pour qu'elles mettent en œuvre les actions spécifiques inscrites dans leurs projets d'écoles. Cette mesure concerne 167 écoles primaires sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Le projet d'école est un dispositif propre à chaque établissement et qui vise à la réussite scolaire de tous les élèves tout en prenant en compte la diversité des publics.

Communication

A l'issue de cette réunion hebdomadaire, une communication a été faite par le secrétaire général du Haut-commissariat, aux membres du gouvernement sur l'organisation le 31 juillet prochain du sommet France-Océanie.

En bref

On retiendra également que lors de cette réunion, le président du gouvernement a été habilité, par délibération, à ester en justice dans plusieurs affaires.

Le président a été habilité à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle concerne la construction d'un hangar pour le Service de Sauvetage et de Lutte contre les incendies d'aéronefs sur l'aérodrome de l'Ile des Pins.

Le gouvernement a délivré des agréments relatifs à l'installation d'un géomètre expert et pour une action de formation organisée par le GRETA (remise à niveau de 36 stagiaires destinés à partir dans les CEGEP au Canada).

Une subvention a été accordée à l'association « force étudiante » dans le cadre d'une action de sécurité routière intitulée « capitaine de route » (montant de la subvention : 146 000 francs).

Par arrêté, le gouvernement a délivré 4 attestations de capacités professionnelles de « transporteurs routiers de personnes ».

Le gouvernement a procédé à la nomination par intérim du chef de service du laboratoire d'analyses minérales de la DIMENC et désigné Olivier MOALA comme membre du Conseil d'administration du FSH, en tant que représentant des salariés, au titre de la COGETRA.